



Référence : **BC/OLC/24/10035.20**

La Commission de l'Union africaine présente ses compliments aux Missions permanentes de tous les États membres auprès de l'Union africaine et a l'honneur de les informer que la République Démocratique du Congo a déposé ses instruments de ratification des traités suivants auprès de la Commission le 8 décembre 2020.

**1. Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.**

La Commission voudrait informer les Etats membres que la République Démocratique du Congo est le cinquantième (50<sup>ème</sup>) Etat membre à avoir accédé à ladite Charte.

**2. Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant création de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.**

La Commission voudrait informer les Etats membres que la République Démocratique du Congo est le trente-unième (31<sup>ème</sup>) Etat membre à avoir accédé audit Protocole.

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes de tous les États membres auprès de l'Union africaine, les assurances de sa très haute considération.

Addis-Abeba, le 9 décembre 2020



Aux : **Missions permanentes de tous les États membres auprès de l'Union africaine**  
**Addis-Abeba**